

**ELECTION AU COMITE DES FINANCES LOCALES  
PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS MAIRES  
PRESENTEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES  
PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE**

Mesdames et messieurs les maires et présidents d'intercommunalité,

Chers collègues,

Notre pays a plus que jamais besoin de l'action des communes et leur intercommunalité pour affronter les nombreux défis auxquels il doit faire face. Pour pouvoir agir, elles doivent disposer de moyens : l'enjeu des finances locales, tant du niveau des ressources, des dépenses contraintes, ou leur visibilité, est au cœur du combat pour les libertés locales.

L'action locale est en effet essentielle face à la crise civique actuelle, pour porter des projets collectifs et recoudre le tissu social, pour la reprise de l'activité économique par l'investissement, pour le maintien des services publics qui bénéficient notamment aux ménages les plus modestes, pour l'adaptation au changement climatique par l'émergence de solutions locales adaptées et acceptées.

Alors même qu'elles sont de plus en plus sollicitées, les collectivités locales en général et les communes en particulier, subissent depuis plusieurs années un recul préoccupant de leurs ressources. La baisse puis le gel des dotations ont fait perdre au bloc local 62 milliards d'euros depuis 2010. Les suppressions successives d'impôts locaux (TP, TH, CVAE), qui n'ont jamais été pleinement compensées, ont gravement entamé l'autonomie fiscale et les moyens d'action de nos communes. Enfin les dotations de soutien à l'investissement sont de plus en plus fléchées, portant atteinte au principe de libre administration.

Parallèlement, les dépenses contraintes des collectivités ne cessent d'augmenter, sous l'effet de la conjoncture inflationniste, et des transferts de charges de l'Etat vers les collectivités.

Les annonces successives du gouvernement alimentent la légitime crainte des élus locaux quant à la poursuite d'une politique de restrictions des finances des collectivités. En effet, un éventuel plafonnement des dépenses de fonctionnement et une restriction des recettes pèseraient lourdement sur les budgets locaux. En outre, l'annonce de la création d'un Haut conseil des finances publiques locales piloté par l'Etat porte une menace sur l'existence du Comité des finances locales, lieu de discussion et de négociation privilégié sur toutes les questions touchant à l'avenir financier et fiscal des collectivités territoriales.

Aussi, les candidats présentés par l'AMF pleinement représentatifs de la diversité des élus, des communes et des intercommunalités entendent défendre avec détermination les intérêts des maires dans leurs relations financières avec l'Etat. Dans le cadre de leur mandat, ils s'engagent tout particulièrement à défendre les revendications suivantes :

- Défense du principe de l'autonomie financière et instauration de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales ;
- Création d'une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'Etat ;
- Refus de toute nouvelle suppression d'impôt local et poursuite des travaux d'étude sur les compensations passées ;
- Renforcement du rôle et des moyens du CFL dans la gouvernance des finances publiques, sans qu'il soit besoin de créer une nouvelle instance ;
- Révision des dotations aux collectivités, afin qu'elles tiennent plus efficacement compte de la diversité territoriale et des charges réellement supportées. Les dotations de l'Etat aux collectivités constituant un dû pour compenser des ressources supprimées, elles doivent tenir compte de l'inflation ;

- Opposition à toute nouvelle forme d'encadrement des dépenses des collectivités locales, dont les budgets sont votés à l'équilibre et qui ne contribuent pas au déficit public.

Nous comptons sur votre mobilisation afin de donner force et légitimité aux propositions qui seront ainsi portées par le CFL. Les collectivités doivent retrouver le pouvoir et les moyens d'agir au service des habitants, car la proximité est un gage d'efficacité de l'action publique et de sens collectif.

Le 7 novembre, votez pour vos représentants au CFL.

David Lisnard  
Président de l'AMF

André Laignel  
Premier vice-président délégué de l'AMF